



NOTE DE SERVICE

N° 03-101-V37 du 12 décembre 2003

NOR : BUD R 03 00101 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'AGENT DE RECOUVREMENT
DU TRÉSOR PUBLIC DE 2004

ANALYSE

Date d'application : 12/12/2003

MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCENTRÉS DU TRÉSOR ; PERSONNEL ;
AGENT DE RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC ; PRÉPARATION ; CONCOURS ADMINISTRATIF

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 02-124-V37 du 10 décembre 2002

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE	CSE
PGA	SR	DCC	ACSR	EP								

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

*2^{ème} Sous-direction - Bureau 2D
Ecole Nationale du Trésor*

SOMMAIRE

1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AUX CONCOURS À TITRE INTERNE	3
2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DES CONCOURS INTERNES.....	3
3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION	3
4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.....	4
5. COURS DE BASE SUR LES SDT.....	4

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : La nature des épreuves des concours internes d'agent de recouvrement du Trésor public	5
ANNEXE N° 2 : Le programme des épreuves des concours internes d'agent de recouvrement du Trésor public	6
ANNEXE N° 3 : Dossier d'inscription.....	8
ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription.....	9
ANNEXE N° 5 : Fiche de commande du cours de base portant sur la réglementation et le fonctionnement des services du Trésor public	11

Des concours pour l'emploi d'agent de recouvrement du Trésor public à titre interne seront organisés par la Direction Générale en 2004.

Dès lors, et en vue d'assurer la préparation des candidats à titre interne aux épreuves de ces concours, l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (I.G.P.D.E) du Ministère organise un enseignement par correspondance.

Cet enseignement débutera au mois de mars 2004 pour la préparation aux concours internes. Il fait l'objet de la présente note de service.

1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AUX CONCOURS À TITRE INTERNE

Cette préparation est ouverte aux agents des services déconcentrés du Trésor public qui réunissent les conditions de participation aux concours fixées par le statut particulier des agents de recouvrement du Trésor (cf décret n° 68-464 du 22 mai 1968 publié au journal officiel du 28 mai 1968).

Ainsi, les concours 2004 à titre interne sont ouverts aux fonctionnaires et agents des services du Trésor public, en fonction au premier jour des épreuves et qui, au *1er janvier 2004*, comptent une année au moins de services effectifs (les services militaires légaux ne sont pas pris en compte au titre des services exigés).

Il est précisé que les agents d'entretien, de gardiennage et de restauration ayant opté pour un contrat de droit public et ayant cumulé 1833 heures de travail pour des services accomplis avant le 1^{er} janvier 2002 ou 1600 heures pour des services accomplis à compter du 1^{er} janvier 2002 peuvent se présenter aux concours internes.

Les conditions de participation aux concours sont examinées par le Trésorier-Payeur Général qui atteste, sur le bulletin d'inscription du candidat, qu'elles sont satisfaisantes.

2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DES CONCOURS INTERNES

La nature et le programme des épreuves des concours internes d'agent de recouvrement fixés par un arrêté du 11 décembre 1997 (JO du 28 décembre 1997) sont précisés en annexes n° 1 et 2.

3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation se déroulera uniquement par correspondance et se présentera sous la forme de *5 fascicules* périodiques du mois *de mars 2004 au mois de juillet 2004*.

Les fascicules contiendront :

- des conseils méthodologiques ;
- des fiches de travail ;
- des sujets et corrigés de devoirs.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Les candidats qui désirent s'inscrire à cet enseignement par correspondance sont invités à suivre les consignes indiquées en annexe n° 3. Ils doivent souscrire *immédiatement et avant le 16 février 2004 au plus tard*, une demande de participation conforme au modèle joint en annexe n° 4 et l'adresser, par la voie hiérarchique, à l'I.G.P.D.E du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie "préparations ministérielles", 20 allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex.

Pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription par cet Institut, il est demandé aux Trésoreries Générales d'adresser les bulletins *au fur et à mesure de leur réception*, sans attendre la date limite d'inscription susvisée.

Par ailleurs, il est rappelé que, depuis 2001, la gestion de la préparation aux concours d'agent de recouvrement est assurée par l'École Nationale du Trésor public. Toute question relative à cette préparation devra donc être formulée auprès de ses services (Mr ANNEVILLE - Tél : 01 60 95 19 93).

Enfin, les fascicules ne seront plus adressés aux candidats dont l'assiduité sera jugée insuffisante. Celle-ci sera contrôlée par l'I.G.P.D.E 3 semaines après la diffusion du 3^{ème} fascicule : les candidats qui n'auront pas rendu 3 devoirs à cette date ne seront plus destinataires des fascicules et ne seront pas remboursés des frais de participation.

5. COURS DE BASE SUR LES SDT

La préparation à l'épreuve d'admission n° 2 (QCM sur les principes d'organisation et les missions des SDT) repose sur un cours de base.

Ce cours, édité auparavant par l'IGPDE, est, à compter de 2003, édité par l'École Nationale du Trésor public et pourra être commandé exclusivement auprès de cette école.

L'édition 2004 de ce support sera mise à la disposition des candidats à compter du *2 février 2004*.

Ceux qui souhaitent commander ce cours de base doivent adresser, *après s'être inscrits à la préparation*, la fiche de commande figurant en annexe n° 5, dûment complétée et accompagnée d'une enveloppe timbrée, suivant les modalités précisées dans cette annexe.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LA DIRECTRICE ADJOINTE CHARGÉE DE LA 2^{ÈME} SOUS-DIRECTION

NATHALIE MORIN

ANNEXE N° 1 : La nature des épreuves des concours internes d'agent de recouvrement du Trésor public

CONCOURS INTERNES

Épreuves écrites d'admission

Épreuve n° 1 :

A partir d'un texte, réponses à des questions de vocabulaire et/ou de grammaire et de compréhension suivies d'une rédaction portant sur un thème en rapport avec le texte précité.
(durée 1 heure 30 ; coefficient : 2).

Épreuve n° 2 :

Réponses à un questionnaire à choix multiple portant sur les principes d'organisation et les missions des services déconcentrés du Trésor public (durée : 30 minutes ; coefficient : 2).

Épreuve n° 3 :

A partir d'éléments donnés, confection d'un tableau numérique suivi d'exercices de mathématiques.
(durée : 1 heure 30 ; coefficient : 2).

* * *

Les épreuves écrites d'admission sont notées de 0 à 20.

Pour l'épreuve d'admission n° 2, la note est obtenue en diminuant d'un point la note maximale chaque fois que la réponse apportée par le candidat à la question posée est en tout ou partie inexacte, l'absence de réponse étant, pour l'application des dispositions qui précèdent, assimilée à une réponse inexacte.

Sont éliminés de plein droit les candidats qui, aux épreuves d'admission, auront obtenu une note inférieure à 5 sur 20.

ANNEXE N° 2 : Le programme des épreuves des concours internes d'agent de recouvrement du Trésor public

CONCOURS INTERNES

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION N° 3 - MATHÉMATIQUES -

Travaux numériques ; statistiques, gestion et exploitation de données.

1. Travaux numériques

Calcul littéral

◆ *Calcul numérique :*

Opérations sur les nombres entiers et décimaux : addition, soustraction, multiplication, division ; comparaison, réduction.

Opérations sur les nombres relatifs en écriture décimale ou fractionnaire : addition, soustraction, multiplication, division ; simplification et réduction de fractions ; comparaisons ; inégalités, valeur absolue.

Opérations sur les puissances entières d'exposant positif ou négatif.

◆ *Égalités usuelles : $(a+b)^2$; $(a-b)^2$; $(a+b)(a-b)$. Développement des produits issus de ces égalités ; réduction, factorisation.*

Calcul sur les radicaux

◆ *Opérations sur les racines carrées : puissance d'ordre 2 ou 4 d'un radical ; produit de deux radicaux ; quotient de deux radicaux ; addition et soustraction de radicaux.*

Équations et inéquations ; systèmes d'équations et d'inéquations

◆ *Équations et inéquations à une ou deux inconnues :*

Mise en équation d'un problème ou d'une situation tirée de la vie courante.

Résolution algébrique d'équations à une ou deux inconnues. Développement, réduction, factorisation.

Résolution graphique et représentation graphique des solutions d'une équation.

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

Inéquations simples et simultanées.

Résolution et représentation graphique des solutions d'inéquations.

◆ *Systèmes d'équations et d'inéquations à une, deux ou trois inconnues :*

Mise en équation ou inéquation de problèmes ou de situations tirées de la vie courante.

Application de la proportionnalité.

Résolution des systèmes d'équations et d'inéquations : méthodes de substitution, de comparaison, d'addition.

Proportionnalités

Rapports et proportions. Partages égaux, proportionnels, inégaux. Règle de trois.

Application et calcul d'un pourcentage, mesure d'une évolution, calcul d'un taux de croissance, calcul d'un prix réduit.

Mise en œuvre de la proportionnalité sur des grandeurs : prix, échelles, vitesse, distance, durée, volumes, poids, densité, longueurs, surfaces ; études de situations tirées de la vie courante.

Mesures des valeurs monétaires : opérations en Francs et en devises étrangères. Conversion.

Prix : prix d'achat, prix de vente, prix de revient, réduction, bénéfice et perte.

Calcul d'intérêt simple. Notions d'escompte, d'actions, d'obligations, de rentes.

2. Statistiques - gestion et exploitation de données chiffrées

◆ *Exploitation de données statistiques : calcul de fréquences, moyennes, moyennes pondérées, médiane, évolutions exprimées en pourcentage, indices.*

◆ *Description et traduction des résultats sous forme de tableau.*

◆ *Analyse et commentaire des résultats.*

ANNEXE N° 3 : Dossier d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

DOSSIER D'INSCRIPTION

PREPARATION AUX CONCOURS INTERNES
D'AGENT DE RECOUVREMENT DU TRESOR PUBLIC

- Session 2004 -

Pour vous inscrire à la préparation aux concours internes d'agent de recouvrement du Trésor public, vous devez :

- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint (feuille recto-verso)
- ◆ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** à titre de participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules, d'un montant de :

20 euros

L'IGPDE vous informe que dans un souci d'équité entre tous les agents s'inscrivant à une même préparation par correspondance, il a été convenu qu'une participation forfaitaire aux frais d'organisation de la préparation sera désormais demandée à l'ensemble des candidats, quel que soit le site où ils exercent leurs fonctions. Les agents conservent cependant la possibilité de faire envoyer les fascicules soit à leur adresse administrative, soit à leur domicile, le montant forfaitaire restant le même.

De plus, il vous est précisé que les fascicules ne seront plus adressés aux candidats dont l'assiduité sera jugée insuffisante. L'IGPDE ne remboursera, en aucun cas, cette contribution qui ne constitue qu'une participation partielle et forfaitaire aux frais d'organisation.

- ◆ adresser votre bulletin d'inscription et votre règlement le **16 février 2004 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
- Préparations Ministérielles -
20, allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES Cedex

ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou 94306 VINCENNES Cedex

PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES D'AGENT DE RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC - Session 2004 -

Bulletin d'inscription

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

SITUATION STATUTAIRE

Administration d'origine

Grade et échelon actuels

Titulaire¹ Stagiaire Contractuel Autre

Administration centrale Services rattachés

Services déconcentrés Autres

Catégorie A B C D Autre

ADMINISTRATION D'AFFECTION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc.)

Télédoc

Code postal Commune

Téléphone² Poste

Adresse personnelle :

Code postal Commune

Téléphone

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ : personnelle administrative

Ma participation forfaitaire aux frais d'organisation de la préparation s'élève à 20 € (le chèque ou le mandat-cash sont à établir à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**).

¹ Cocher la case correspondante

² A renseigner obligatoirement

ANNEXE N° 4 (suite et fin)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Diplômes :

Niveau d'études :

Date d'entrée dans l'Administration :

Date de titularisation :

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'Administration :

.....

.....

.....

.....

Durée des services militaires : du au

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRÉCISER : (nombre d'enfants ou de personnes handicapées à charge, veuf(ve), divorcé(e), etc.) :

Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription à la préparation est fixée au **16 FEVRIER 2004**, et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements précisés sur cette fiche.

A le

(signature)

Visa du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service...).

A le

(cachet et signature)

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions statutaires pour se présenter au concours interne d'agent de recouvrement du Trésor public de 2004.

A le

(cachet et signature)

ANNEXE N° 5 (suite et fin)

• **Cas général :**

Pour recevoir ce cours, il vous est demandé **de joindre à la présente fiche de commande, une enveloppe :**

- **en kraft armé,**
- **autocollante,**
- **de format 23 x 32 cm,**
- **revêtue de l'étiquette « LETTRE »,**
- **timbrée à 2,65 euros,**
- **portant la mention « AR 2004 » dans le coin supérieur gauche,**
- **libellée à l'adresse personnelle ou administrative où vous souhaitez recevoir le cours,**

et d'adresser le tout à :

ENT, Préparations aux concours,
à l'attention de Valéry Anneville
37-39, grande allée du 12 février 1934,
BP 300 – NOISIEL,
77442 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2.

• **Informations destinées aux agents des DOM-TOM :**

Les candidats en fonction en outre-mer ne sont plus dispensés de l'affranchissement. Ils doivent impérativement adresser une enveloppe à leur nom et prénom avec l'indication de l'adresse à laquelle ils souhaitent recevoir les cours, revêtue des mentions 'LETTRE' et 'PAR AVION' et affranchie au tarif identique à celui de la métropole.

• **Cas des agents en fonction à l'étranger :**

Les candidats qui bénéficient de la "**valise diplomatique**" doivent indiquer ce mode d'acheminement sur leurs enveloppes à l'adresse complète de leur poste d'affectation, sans les affranchir.

À.....,
le.....

Signature

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

Impression : Imprimerie Nationale
27, rue de la Convention - 75732 PARIS CEDEX

ISSN : 0984 9114